

# I Résumé non technique de l'étude d'impact

*Rappel réglementaire : Article R122-5 en vigueur du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 15 aout 2016*

*IV.- Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude, celle-ci est précédée d'un résumé non technique des informations visées aux II et III. Ce résumé peut faire l'objet d'un document indépendant.*

## I.1 Raisons à l'origine du projet

M. Stéphane Bevali a repris l'exploitation d'une « carrière familiale », exercée par son grand-père Umberto et son père Marius depuis 1954. A La Ciotat, dans les années 1980, il existait encore près de 50 familles ciotadennes qui exerçaient et vivaient du métier de Carrier.

Aujourd'hui, il ne reste plus que deux Carrières en activité à La Ciotat... **Le métier de Carrier va-il-perdurer ?**

En 2016, sur les 34 carrières en activité dans les Bouches-du-Rhône, seules 4 produisaient des « Pierres de Taille ».

Souhaitant poursuivre l'exploitation de la carrière familiale du Petit Roumagoua, M. Stéphane Bevali demande le renouvellement de l'autorisation d'exploitation.

## I.2 Méthode d'exploitation

Cette méthode d'exploitation est peu mécanisée et représente un des derniers héritages du savoir-faire des carriers capilotades :

- ⤴ Une pelle mécanique permet de dégager la pierre, dont l'épaisseur varie avec le débit naturel de la roche
- ⤴ Ces pierres sont ensuite triées
- ⤴ Elles sont débitées manuellement à l'aide d'un couperet (masse biseautée) selon le volume souhaité, et surtout selon le fil de la pierre .
- ⤴ La pierre débitée est soit vendue en l'état pour constituer des murs de restanque par exemple, soit re-taillée grâce à une éclateuse hydraulique (voir photo ci-dessous).
- ⤴ Selon les commandes, la taille manuelle est exercée, à l'aide des différents outils comme les « aiguilles », « chasses », « têtus », « martelettes », « bouchardes », etc, qui donnera naissance à des produits artisanaux plus aboutis (« pile provençales », etc)..



Eclateuse de pierres, avec moteur hydraulique  
(marque/type :Bramand EP50F) :

### ***1.3 Site et paysage***

Le paysage local est marqué par son caractère vallonné et le développement d'une végétation abondante, constitué pour une grande partie de pinèdes.

Au niveau de la zone exploitée, l'aspect devient plus industriel. Diverses activités se sont développées aux alentours du site : une carrière mitoyenne se retrouve à l'ouest de la « carrière Bevali », ainsi que **la ZAC « Athelia 5 » qui se construit sur plus de 60 ha à 400 m de notre site.**

## **I.4 Milieu naturel**

### **I.4.1 Eaux superficielles et souterraines**

La zone d'exploitation et son environnement proche n'intercepte aucun cours d'eau et thalweg. Les eaux souterraines sont également éloignées du carreau d'exploitation, qui par ailleurs ne s'enfoncera pas.

**Il n'existe donc aucun effet notable probable de l'exploitation sur les eaux superficielles et souterraines.**

### **I.4.2 Milieu biologique - Flore – Faune**

Les habitats naturels immédiats entourant l'exploitation sont composés de garrigues et pinède méditerranéenne. Au droit du secteur d'étude, les habitats ont été remaniés par l'exploitation et ne présente plus d'habitat dit « naturels ».

Sur les parties non exploitées, on y trouve une flore classique des milieux ouvert thermophile telle que le romarin, la coronille à tige de joncs, le lotier pied d'oiseau, la valériane rouge, le ciste de Montpellier, l'immortelle, la vipérine, le thym, la bourrache, l'orchidée de Provence, etc....

Sur les parties soumises à l'exploitation et sur les zones de remblais, on y trouve la vipérine, le lotier, le chrysanthème, l'armoise, etc...

Concernant la faune, aucun reptile, tel que la Tarente de Mauritanie, le lézard vert et le lézard des murailles n'a été observé. Néanmoins, certaines zones d'éboulis peuvent être susceptibles d'abriter ces espèces. Pour ce qui est des insectes, l'abeille domestique, la Piéride du Chou et le criquet migrateur ont été observés.

**Aucun habitat, espèce floristique et faunistique à enjeu écologique modéré à fort n'a été avéré. La zone d'étude présente donc intérêt écologique faible.**

En ce qui concerne les sites d'intérêts écologiques, la zone d'étude est située au sein de la Zone Naturel d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique « Bois de la Marcoule – Mont Gibaou – Pas de L'Ouillier – Le Mouounier – Roumagoua-Mouagavi », ZNIEFF continentale de type 2.

Les espèces et habitats déterminants de la ZNIEFF sont :

- Pour les habitats : Landes épineuses franco-ibériques et Eboulis provençaux
- Pour la flore : Liseron duveté, Sabline de Provence, Genêt de Lobel et Sérapias à petites fleurs
- Pour la faune : Proserpine (papillon), Grand-Duc d'Europe, Merle bleu et Bruant ortolan

Lors des deux prospections de terrain effectuées sur la zone d'étude début avril 2017 et début juin 2017, aucune espèce déterminante n'a été observée.





Données cartographiques : © IGN, CRIGE-PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, INPN, MEEM, MNHN

La zone se situe également en périphérie du site Natura 2000 des Calanques et Iles Marseillaises – Cap Canaille et massif du Grand Caunet. Le secteur situé au nord de la zone d'étude est un secteur d'éboulis.



Données cartographiques : © IGN, CRIGE-PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, INPN, MEEM, MNHN

Compte-tenu de la nature de la zone d'étude, aucun habitat déterminant n'est présent, de même qu'aucune espèce patrimoniale inscrite et faisant l'objet d'évaluation n'a été observé ou potentiellement présente.

**Compte tenu de la nature du projet, il n'y a aucune incidence écologique sur le milieu naturel et sur le réseau Natura 2000.**



### 1.4.3 Climat

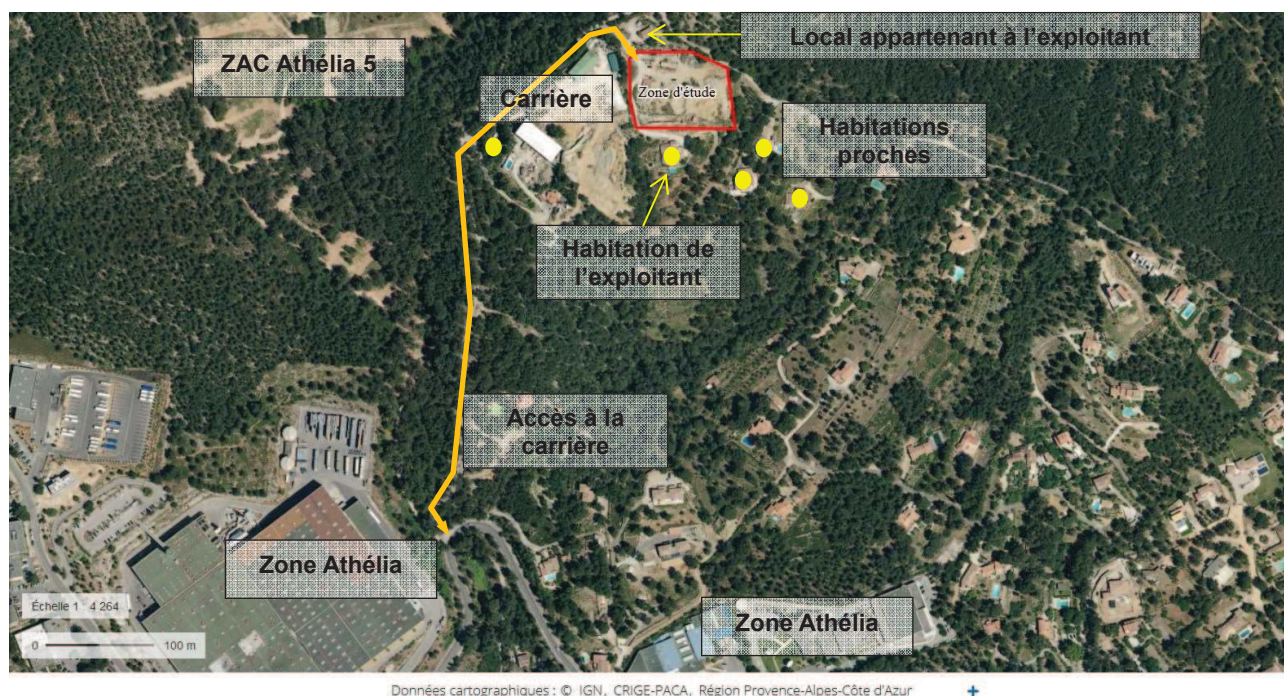
La commune est en bordure de mer. Elle est donc influencée par les aléas maritimes, et plus globalement par le climat dit « méditerranéen ».

Ce climat se caractérise par l'irrégularité de la répartition des jours pluvieux, par ailleurs peu nombreux, et un ensoleillement important (300 jours par an).

Les vents prédominants sont le **Mistral** (vent du nord), la **Tramontane** (vent du Nord-Ouest), le **Regali** (vent d'Est), ce dernier vent amenant la pluie...

La zone d'étude est fortement soumise aux vents.

## 1.5 Environnement humain



La carrière est implantée à proximité de zones industrielles (Athélia 1, 2 ,3 ,4 ,5).

### 1.5.1 Population

La commune de La Ciotat compte environ 35 000 habitants. Ancienne ville industrielle, elle a su garder un cachet authentique, et se développer en s'adaptant aux changements économiques.

La population au niveau du secteur d'étude est très faible.

## 1.5.2 Habitat

L'habitat de la commune est principalement regroupé au niveau du centre-ville avec un habitat diffus en sa périphérie. Au niveau de la zone d'étude, quelques habitations sont présentes à proximité de l'exploitation, dont l'habitation de l'exploitant.

## 1.5.3 Voies de communication

L'axe principal du secteur est l'autoroute A 50, qui permet d'accéder à Marseille, Toulon, ou encore Aix-en-Provence.

C'est par cet axe que seront évacués les matériaux d'extraction - l'accès à l'autoroute depuis la carrière est aisé, puisque l'échangeur de La Ciotat n'est éloigné de la carrière que de quatre kilomètres.

Les camions livrant le matériau ne seront que peu nombreux, du fait de la faible production envisagée : leur nombre peut être évalué à 4 ou 5 par semaine.

## 1.5.4 Environnement sonore

Des mesures de bruit ont été effectuées sur le site, à une distance d'une trentaine de mètres du carreau d'exploitation, caractérisant l'ambiance sonore de modérée avec des niveaux sonores compris entre 25 à 75 dB(A) (niveau sonore obtenu lors de rafales de vent). Lors de l'exploitation (travail sur site ou excavation), les niveaux sonores mesurés reste en-deçà de 75 dB(A).

Les travaux d'excavation sont peu fréquents et la principale source de bruit du site est le vent compte tenu de son exposition. De plus les habitations les plus proches, situés à une centaine de mètres du carreau d'exploitation, sont implantées derrière une butte en contrebas du carreau d'exploitation, réduisant ainsi les bruits d'exploitation.

**Le renouvellement de l'exploitation n'aura aucun impact notable sur l'ambiance sonore existante.**

### I.5.5 Remise en état

La remise en état du site s'effectuera de manière concomitante à l'exploitation, et passera par un remodelage paysager intégré. Cela comprendra une purge du front de taille restant, afin de garantir une sécurité maximale.

Des plantations seront en outre effectuées sur les zones remodelées, après régalage de terre végétale. Cette remise en état se fera de manière coordonnée à l'exploitation en elle-même.

Des travaux particuliers de type « génie écologique », visant à intégrer au mieux le site au paysage local, seront menés. Ils consisteront en particulier en la création de ruptures du « rythme passager », création d'éboulis, plantations en bosquets, zones à garrigue basse,...

Cette remise en état se fera avec un paysagiste et écologue conseil.